

Le Courrier

Avril 2013

du Plateau

JOURNAL D'INFORMATION POUR LA FUSION DES COMMUNES



La dernière ligne droite...

SOMMAIRE

Editorial	3
Un seul clocher	6
Finances	7
Corbeille de la mariée	10
Organigramme	14

P. 4-5



**A Sauge,
la 3^e tentative
fut la bonne...**

P. 16



**Vous aurez toujours
le dernier mot!**

Comité de soutien à la fusion



Les citoyennes et citoyens
ci-dessous s'engagent activement
pour la fusion des communes
du Plateau de Diesse

Barth Hermann, Président de la SDEP,
Prêles
Bedoux-Lehmann Cécile, Lamboing
Béguelin Matia-Amp., Lamboing
Bourquin Tiffany, Lamboing
Bourquin Barbara, Secrétaire
communale, Diesse
Bourquin Lucien, Diesse
Bueche Michel, Diesse
Bueche Edwige, Diesse
Carrel Monika, Prêles
Courbat Monique, Maire, Lamboing
Espina Luis, Conseiller communal
Lamboing
Feuz Daniel, Lamboing
Gauchat François, Conseiller
municipal, Prêles
Gauchat Jacqueline, Prêles
Giauque Sidonie, Membre du CoPil,
Prêles
Giauque Claude-Alain, Prêles
Giauque Denise, Prêles

Hanser Daniel, Administrateur
municipal, Prêles
Hirschi Anita, Conseillère communale
Lamboing
Hofer Nicole, Conseillère CJB
Prêles
Hofer André, Directeur communauté
scolaire, Prêles
Jeanrenaud Pascale, Prêles
Knuchel Ulrich, Conseiller communal,
Lamboing
Krähenmann Virginie, Prêles
Landry Fabienne, Secrétaire
communale, Prêles
Matthey Nathalie, Diesse
Meyer Morane, Diesse
Meyer Monica, Diesse
Pauli Jean, Diesse
Pellaton Catherine, Diesse
Rey Jérôme, Diesse
Rossel Anne-Lise, Lamboing

Rossetti Catherine, Administratrice
des finances, Lamboing
Schaller Marie-Claude, Maire, Diesse
Schild Anne-Lise, Diesse
Sigenthaler Stéphane, Diesse
Sunier Dominique, Conseiller
communal, Lamboing
Troehler Raymond, Maire, Prêles
Voegelin Beat, Lamboing
Willemin Madeleine, Conseillère
municipale, Prêles

IMPRESSUM:

Editeurs délégués:

Monique Courbat, Marie-Claude Schaller
et Raymond Troehler

Rédacteur responsable:

Daniel Hanser

Impression:

Imprimerie du Courrier, La Neuveville

Tirage:

1'100 exemplaires

Distribution:

par La Poste, en tout-ménage dans les
localités concernées du plateau de Diesse

Tous documents utiles sont consultables
sur le site www.fusionplateaudediesse.ch



A cœur ouvert...

Nous avons fait le pari de la transparence. Non parce que c'est facile, tout au contraire. Mais bien parce que nous vous devons la vérité, tout simplement. Une vérité que vous pouvez tout à fait entendre. Une vérité, au demeurant qui, si elle cristallise effectivement certaines disparités entre les communes et matérialise les difficultés à venir, n'en recèle pour autant rien de fondamentalement alarmant.

Une vérité que vous pouvez comprendre car nous avons également pris le parti de nous adresser à votre intellect, à votre esprit de synthèse, plutôt que de solliciter vos émotions ou ce fameux « bon sens » nous invitant, opiniâtrement, à voir le doigt que l'on tient devant son visage plus grand que la lune, ou nous laissant croire en des quotités d'impôts se concevant obstinément à la baisse...

A première et courte vue, la situation économique prévisionnelle que nous pouvons vous présenter aujourd'hui pourrait laisser songeur. Elle ne reflète, en fait, que celles réconciliées des trois communes prises séparément; aujourd'hui déjà, de fait, tout n'est pas rose, ni à Diesse, ni à Lamboing, ni à Prêles, ni même au pays des Bisounours. Aujourd'hui déjà, les Conseils communaux se voient confrontés à des difficultés réelles, structurelles ou de fonctionnement des services, et réfléchissent sans attendre à des adaptations, à la hausse, qui des taxes, qui du taux d'imposition, qui même des deux...

La photographie que nous pouvons vous présenter à présent, fixée certes sans les

nuances pourtant indispensables à l'analyse fine, traduit néanmoins un certain optimisme en l'avenir. Le Plateau de Diesse que nous appelons de nos vœux nourrit en effet de belles ambitions. Il souhaite tout mettre en œuvre pour assurer son développement, fort d'un rapprochement qui lui confèrera précisément les moyens faisant actuellement défaut aux trois entités livrées à elles-mêmes. C'est justement ce parti pris de l'union de tous pour faire la force d'une seule qui nous anime, élan destiné à affermir notre dessein d'engendrer une nouvelle commune parlant d'une même voix et dès lors mieux préparée à affronter les défis du futur.

Du fond du cœur, en vous regardant au fond des yeux, nous voulons vous dire en toute sincérité que nous croyons en cette localité unie du Plateau de Diesse, vous assurer qu'elle porte en elle les germes d'un potentiel difficilement atteignable pour Diesse, Lamboing et Prêles aiguillées sur la voie de « l'alleingang ».

Avec cette certitude ancrée dans nos consciences et dans nos esprits, nous voulons croire que vous sublimerez votre décision, dépasserez vos possibles incertitudes pour que nous construisions, ensemble, une nouvelle entité porteuse d'espoir, que nous posions, ensemble, la première pierre d'un édifice tout entier voué à concrétiser vos légitimes espérances...

**Comité de pilotage
de la fusion des communes**

Un défi enthousiasmant

Persévérer et réussir

Le nom de la commune de Sauge entrera sans doute dans l'histoire du canton comme la première fusion réussie du Jura bernois. Beaucoup d'appelés, peu d'élus en effet, à l'exception notable, donc, du rapprochement de Plagne et Vauffelin.

Une union ne ressemblant en rien à un long fleuve tranquille. Il a fallu adapter les projets initiaux en fonction des renoncements de certains, remettre plusieurs fois le couvert pour que la population, le 28 février dernier, se décide à goûter au banquet servi pour ce mariage à deux...

Par Daniel Hanser

Rome ne s'est pas faite en un jour. Sauge non plus. En fait, il s'agit de la troisième variante proposée à la population de ce coin de terroir. D'abord, et comme on s'en souvient probablement, on envisageait la réunion de La Heutte, Péry, Orvin, Vauffelin, Romont et Plagne. Visiblement un regroupement un rien ambitieux puisque, tout de suite, Orvin se désolidarisait du projet tandis que Péry refusait l'entrée en matière à sept voix près. Rondchâtel ne verra donc pas le jour...

Qu'à cela ne tienne. On reprend les mêmes, sans les «neinsager» bien sûr, et on ébauche une possible alternative à ce pourtant beau dessein. Las, cette fois c'est La Heutte qui oppose un non catégorique à cette éventualité et se retire sur décision de son assemblée. Il y en a qui se décourageraient pour moins que ça...

De la suite dans les idées

Sur les hauteurs de Bienne, on a de la suite dans les idées. Ne reste plus, ainsi, que Plagne, Vauffelin et Romont à envisager les fiançailles, mais les autorités de ce dernier village se tâtent, s'arc-boutent sur une quotité fiscale plus favorable, demandent à réfléchir. Plagne et Vauffelin ne l'entendent pas de cette oreille et décident d'aller de l'avant sans attendre, notamment pour pouvoir réutiliser tel quel tout le travail des études menées

jusqu'à-là. «Aussi par fierté sans doute, précise Anne Grosjean, «nous voulions montrer aux grandes communes, qui ont un peu trop tendance à vouloir faire la loi, que nous étions à même, bien que plus petits, de mener ce projet à son terme.»

Anne Grosjean? La secrétaire municipale de Plagne, depuis de nombreuses années. Elle a donc participé d'assez près à toutes ces négociations, volte-face, renoncements et autres péripéties qui ont émaillé ces sept dernières années. «On note déjà, et c'est piquant, un intérêt manifeste de Romont de rejoindre la nouvelle entité. Mais il sera difficile de les intégrer tout de suite...»

Un «oui» massif

Bref. Bien qu'un poil amputé, le projet est présenté en Assemblée municipale le 28 février dernier, simultanément dans les deux localités de Plagne et Vauffelin. Le «oui» à la fusion est massif, avalisé presque comme un seul homme par le corps électoral. Sauge est donc né.

Sept cent cinquante-sept habitants, 1348 hectares et deux bourgeoisies qui subsisteront. Il s'agira donc d'une nouvelle commune municipale, comportant un conseil de cinq membres, l'organe suprême restant l'assemblée des citoyens. Cette dernière élira ses représentants à l'Exécutif le 24 juin prochain. Anne Grosjean encadrera l'administration, mais pas

seule bien entendu. Sandrine Frutschi, Liselotte Deloy, Bernard et Véréne Méritat, Giselle Darbellay, Rudolf Marti et Jacqueline Bays viendront compléter le dispositif, représentant à eux tous environ 2,5 équivalents-plein-temps (EPT).

Au boulot!

Dans l'instant, il s'agit de se mettre au travail pour peaufiner l'opérationnel. Trois groupes ont été constitués à cet effet. Comme dans tout projet de cet ordre, Sauge s'attèlera à aménager ses futurs bureaux administratifs, dont la localisation est prévue à l'Ecole de Plagne. A réaffecter, ensuite, les locaux libérés par le regroupement des forces, se mettre bientôt à la rédaction des différents règlements de la nouvelle commune, en priorité celui des émoluments et définir par ailleurs la location des bâtiments. Point de vue finances, la seconde commission préparera le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2014, consolidera celui du syndicat des eaux, affina le budget 2014 et se préoccupe d'une foule de choses, genre harmonisation du plan de classement, gestion des archives et aménagement du portefeuille d'assurances.

Enfin, le troisième groupe s'attachera à choisir le programme informatique qui pilotera le nouvel ensemble, créera le nouveau site Internet, réunira les numéros d'appel téléphonique. En un

Anne Grosjean au pied d'une montagne de boulot...
Un beau défi de construire une nouvelle commune...





mot comme en cent, il aplanira tous les écueils organisationnels. Le tout sous le contrôle du comité de pilotage – dont les deux maires, Micheline Huguélet Cuixeres et Jérôme Perrot, sont les fers de lance – et avec le soutien du consultant mandaté pour ce faire.

Un défi enthousiasmant

Alors, ça représente une tonne de travail, non? «Oui, il y aura beaucoup de boulot. Mais c'est un beau défi, enthousiasmant même; je suis très positive et me réjouis de travailler dans des locaux fonctionnels, avec un Exécutif motivé et au complet, l'un des fondements, d'ailleurs, de l'intérêt de la fusion. Pour le surplus, façon cerise sur le gâteau, je souhaiterais pouvoir m'appuyer sur un programme de législation, présentant une belle vision d'avenir...»

Du pain sur la planche, on en a pas mal nous aussi, sur le Plateau de Diesse... «Je vous souhaite bonne chance avec, au bout du chemin, le même succès que pour Sauge. Je vous l'assure, c'est une belle aventure, renchérit Anne Grosjean. C'est intéressant aussi, d'un point de vue personnel et professionnel, de remettre son mode de fonctionnement en question, pour pouvoir s'améliorer, réfléchir aux meilleures solutions à adopter pour travailler de manière plus rationnelle.» ●

Emulation des idées

Dans le respect de tous...

La fusion, ça marche! Nous en avons un exemple vivant sous les yeux puisque, depuis quelque temps maintenant, les paroisses de Diesse, Lamboing et Prêles sont rassemblées en une seule. Sous l'impulsion du pasteur Stéphane Rouèche, dont on sait l'enthousiasme communicatif, les fidèles de la région vivent donc sans souci dans cette communauté unifiée. «Ce regroupement est réellement entré dans les mœurs», précise Stéphane Rouèche, qui voit cette union des trois communes ecclésiastiques parfaitement intégrée par la population. Avec tout le bénéfice qu'elle peut en retirer. «Grâce à la conjonction de nos forces, on peut vivre des événements, concrétiser des manifestations qu'on ne pourrait pas réaliser seul. La course de la solidarité, par exemple, qui rassemble indifféremment les paroisses réformées et la communauté catholique, représente un objectif inimaginable à atteindre pour une petite entité. Pour l'organiser, nous avons besoin de toutes les forces vives de la région... Je constate aussi une émulation des idées, une stimulation de la motivation de chacun qui encourage celle des autres, donne envie d'aller de l'avant.»

Pour Stéphane Rouèche, le travail en groupe suscite la créativité. L'éveil à la foi, confié à des mamans fort inventives, en est une bonne illustration. En outre, la paroisse a le projet, très original, de célébrer prochainement un culte à la déchetterie de Diesse. Pour symboliser la mort de Jésus, trépassé, précisément, dans une décharge de l'époque. «J'ai la solide conviction qu'on a tous des talents, des dons, des charismes. Et la conjonction de toutes ces facultés nous permet de proposer à chacun de trouver sa place dans ses com-

pétences propres, dans ses passions. Nous avons fort heureusement oublié les enjeux de pouvoir depuis longtemps et je suis toujours ému de la manière dont les gens s'investissent, sans compter leur énergie, du plaisir à travailler que nous pouvons nous approprier de cette expérience.»

La fusion des paroisses propose de nombreuses traductions concrètes. Les catéchumènes se retrouvent ensemble, avec ceux de Nods voire de La Neuveville, ils participent à des camps ensemble, tandis que la paroisse met des conférences sur pied à destination



de tous, organise parfois ses cultes dans une optique œcuménique. «On constate toujours davantage de collaboration avec Nods, La Neuveville. Les conseillers de toutes les paroisses se retrouvent une fois par année pour un jour de retraite... Tout le monde est prêt à progresser encore dans cette voie, à condition bien sûr de ne pas perdre son identité. De ce point de vue, il convient d'avancer pas à pas, dans le respect de tous...» (dh)

Le développement pour tous

On n'a qu'un seul clocher...

Hermann Barth milite activement en faveur de la fusion. A un détail près: il préférerait, de loin, voir un Conseil général dicter sa politique à l'Exécutif, plutôt que d'imaginer le Législatif réuni en Assemblée des citoyens, comme cela se pratique actuellement dans les trois communes. Trop de risques, selon lui, que des intérêts locaux prennent le pas sur le bien commun...

Par Daniel Hanser

A son léger accent, on pourrait presque se douter qu'il n'est pas vraiment romand de souche, Hermann Barth. Pourtant, il vient tout droit de Granges-Marnand, en plein cœur de la Broye. Ou alors ai-je mal compris. Ou encore a-t-il occulté le temps de son jeune âge, où il côtoyait sûrement quelques fringants alémaniques.

Mais foin de ses origines. Hermann Barth, avant tout, est Prêlois de cœur, du Plateau de Diesse surtout, et c'est tout ce qui compte. Depuis 30 ans, il sillonne la localité, toujours à l'affût d'une amélioration potentielle, d'une place à aménager, d'un sapin à décorer, d'une fontaine à rénover...

Depuis cinq ans, il veille encore plus jalousement sur son village, en sa qualité de président de la Société de développement, toujours émerveillé par la vue sur le lac, sur les Alpes, par ce cadre de vie tout bonnement exceptionnel.

Hors de question que j'habite en ville!

C'est le boulot qui entraîne Hermann Barth dans ces contrées magnifiques. A Bienne. «Mais hors de question que j'habite en ville. Je me suis mis en recherche d'un appartement; en ai trouvé un ici, d'abord à la Vue-des-Alpes, à Châtillon ensuite, puis j'ai acheté la maison que j'occupe toujours aujourd'hui.» Il s'intègre rapidement dans le tissu socio-associatif. Préside le conseil de paroisse pendant 12 ans, siège au collège exécutif de Prêles de 2007 à 2009, puis prend, «par défaut», précise-t-il, la présidence de la SDEP.



Refuser le règlement

Prêlois de cœur, disions-nous. Mais jamais teinté d'ostracisme, tout au contraire. Et très favorable à la fusion des communes, donc. «Cela fait sens d'entériner formellement ce qui existe déjà en matière de communauté scolaire, de gestion des eaux... Je milite pour tenter de faire évoluer les mentalités dans les villages. On ne peut même pas dire qu'elles sont de clocher, on n'en a qu'un, s'amuse-t-ill». Et effectivement, ça simplifie... Quoique. «On se montre en général assez autocentré quand même, relativise Hermann Barth, toujours prêt à tomber dans le piège d'un mode de pensée local. C'est la raison pour laquelle je plaide pour la constitution d'un Conseil général et que je préconise en ce sens le refus du Règlement d'organisation de la future commune, afin que, sans attendre, les autorités revoient leur copie...» Je lui rétorque que le pari est risqué, mais n'ai pas l'heur de le convaincre...

Imaginer d'abord le bien commun plutôt que de défendre des intérêts locaux,

savoir que chaque franc dépensé ne le sera pas pour une commune, mais pour le bien de la collectivité, voilà un peu le credo d'Hermann Barth. «J'aimerais que les politiques, que la population aussi d'ailleurs, se débarrassent quelque peu de la pensée économique dominante. Ils doivent concourir au bonheur, au bien-être de la collectivité, pas obligatoirement dégager des bénéfices. Si nous réussissons à franchir le pas de la fusion, on parviendra sans doute à faire réfléchir «Plateau» plutôt que «finances de la commune d'origine». Et on aura beaucoup gagné, car il faut un peu oublier l'obsessionnel rendement, tout simplement parce que le rendement n'est pas mesurable en terme de bonheur...»

Le développement pour tous

Lui qui s'est consacré tant d'années à l'essor de Prêles voit des tas d'arguments pour le développement des autres communes. «Ne serait-ce que les Moulins de Lamboing ou la résurrection du petit tracé de ski de fond un peu abandonné ces dernières années...» Mais il sait l'effort à fournir pour s'investir dans cette tâche, certes passionnante, mais très prenante aussi. «Je pense qu'il conviendra de conserver des comités locaux pour assurer l'animation ponctuelle des villages. Je ne vois pas un seul groupe de femmes et d'hommes se charger de la Foire de Diesse, des fêtes de Printemps de Lamboing et de Prêles, du 1^{er} août, de la Fête villageoise... Il faut, en effet, pouvoir souffler un peu s'il on entend conserver son enthousiasme, laisser du temps, pour que les idées puissent se développer, que d'autres personnes proposent de nouvelles animations...» ●

Budget 2014 et planification financière

Les moyens de nos ambitions...

Ensemble, nous ferons mieux face aux défis du futur. C'est la conclusion que l'on peut aisément déduire de l'analyse menée par la commission «Finances» du Comité de pilotage pour la fusion des communes de Diesse, Lamboing et Prêles. Chiffrée dans le détail, la situation renvoie, de fait, à l'activité des trois communes prise conjointement, qu'elles fusionnent ou non d'ailleurs. On peut toutefois soutenir la pertinence de la première option, celle d'un rapprochement tangible donc, largement préférable au statu quo...

Par Daniel Hanser

Après avoir étudié la fixation de la quotité fiscale et l'établissement des principales taxes liées aux services autofinancés (que nous avons largement exposés dans notre précédente édition), le Comité de pilotage de la fusion des communes (CoPil) s'est attaché à construire le budget pour la première année d'exercice de la nouvelle commune, ainsi que sa planification financière pour 2014-2018. Fort des expériences passées, il a estimé l'exercice indispensable, afin que chacun puisse se projeter dans le temps, d'une part, et permettre aussi, d'autre part, d'avérer la viabilité de la nouvelle commune fusionnée à moyen terme.

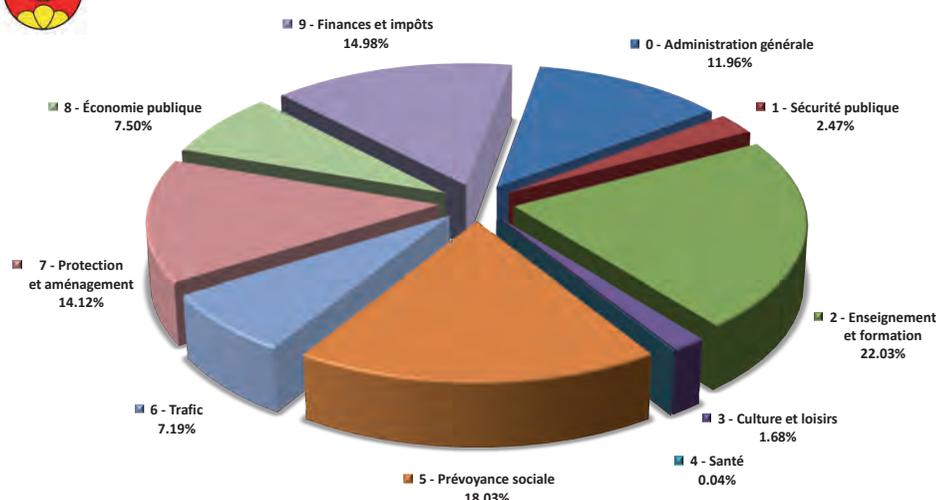
Pour porter cette réflexion sur le papier, la Commission «Finances» du CoPil s'est penchée sur le dernier exercice bouclé des trois communes, à savoir au 31 décembre 2011. Elle a ensuite analysé les budgets 2013, puis consolidé ces trois comptabilités pour autoriser une projection à moyen terme, en fait à cinq ans, jusqu'en 2018. Elle a enfin répertorié les principaux investissements des trois communes, qu'il s'agisse des travaux rendus indispensables en raison de la vétusté de certaines installations (conduites, routes), ou de ceux résultant de la politique de développement envisagée pour la commune fusionnée (école de Prêles, entre autres).

De bonnes surprises

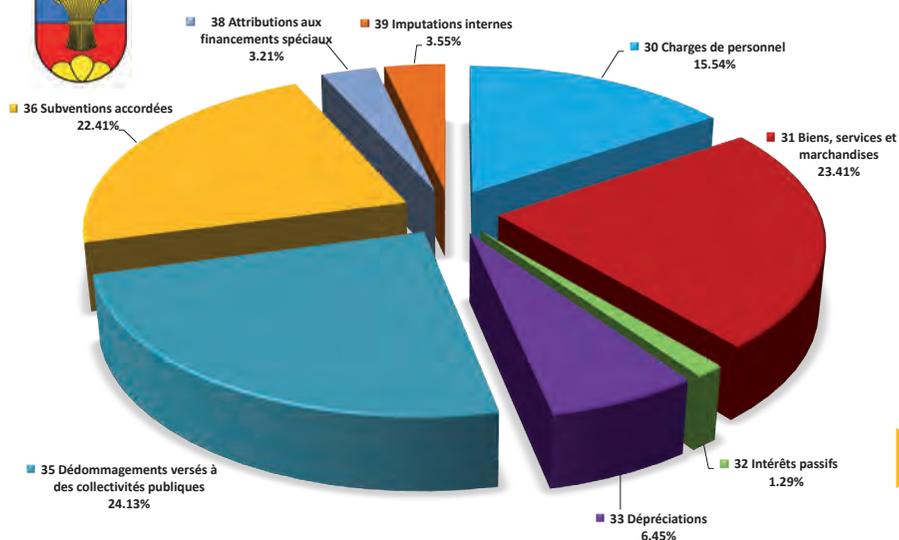
Nous relevons ici le principe de la réflexion de la commission: elle a



Budget 2014 - Répartition des charges selon les tâches



Budget 2014 - Répartition des charges selon les natures



appuyé ses observations sur les chiffres bruts livrés par chaque commune. Elle ne s'est pas mise en demeure d'épouiller chaque détail, n'a pas davantage rogné chaque poste de charges des économies d'échelle que nous ne manquerons sans doute pas de réaliser. Elle a cependant estimé que l'ampleur de ces économies ne saurait se faire assez significative pour influencer notablement le compte de fonctionnement, pas suffisamment en tous les cas pour en inverser la tendance générale. Nous pouvons cependant souligner que la situation présentée aujourd'hui se montre par voie de conséquence raisonnablement pessimiste, réservant probablement plutôt de bonnes surprises que de désagréables émotions.

La commission a, évidemment, intégré la contribution cantonale à la fusion, portée aux comptes à raison de 400 francs par habitant, pour un total d'environ 830'000 francs, sachant toutefois cette manne sujette à la situation financière même du canton. A ce stade, il nous faut ici spécifier que cet apport ne peut pas être garanti formellement. Mais il apparaît aux yeux du CoPil que, sauf à entacher méchamment sa politique d'encouragement à la réunion de communes, le canton procédera bien à ce versement.

Bas de laine nécessaire

Partant, le budget arrêté pour 2014 présente fort logiquement un coquet excédent de revenus. Les prévisions bouclent avec un bénéfice de quelque

770'000 francs, à reporter à la fortune d'entrée qu'on peut aujourd'hui estimer, sur la base des extrapolations arrêtées par les différentes administrations, à fin 2012 cette fois, à un peu plus de 3 millions de francs. Un bas de laine nécessaire, nous allons le voir dans le détail plus loin, à assurer la pérennité de la nouvelle commune.

En comparaison du compte 2011 et du budget 2013 des trois communes, on peut sans autre tirer un enseignement assez réjouissant: les charges se verraient parfaitement maîtrisées en 2014, à hauteur de 96.90% des coûts budgétisés cette année par les communes existantes. On ne sera sans doute pas surpris d'apprendre que la prévoyance sociale (pour 18.03%) et l'enseignement (pour 22.03%), constituent les deux gros morceaux du gâteau extrait de cette analyse, tout à fait comparable, au demeurant, à la situation que nous vivons actuellement. A noter la constante augmentation de ces charges depuis quelques années et, fatalement, la fusion n'y pourra malheureusement pas changer grand-chose.

La prudence, mère vertu...

Du côté des revenus, et hormis la subvention cantonale que nous évoquons tout à l'heure, constitutive de la progression importante que l'on peut observer sous les recettes, la commission «Finances» s'est voulue somme toute assez prudente. Prenons encore le temps de distinguer les quotités pratiquées en



Commune n Récapitulat

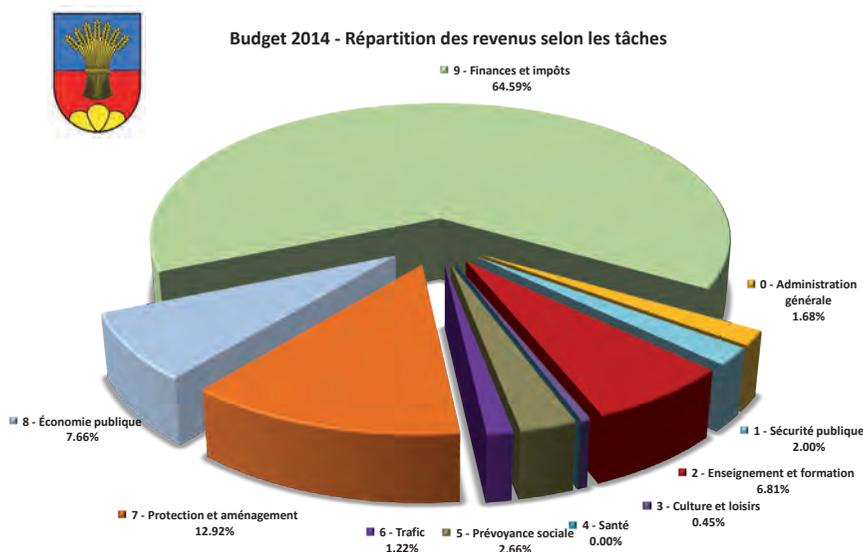
0 Administration générale Charges nettes	
1 Sécurité publique Charges nettes	
2 Enseignement et formation Charges nettes	
3 Culture et loisirs Charges nettes	
4 Santé Charges nettes	
5 Prévoyance sociale Charges nettes	
6 Trafic Charges nettes	
7 Protection et aménagement Charges nettes	
8 Économie publique Revenus nets	
9 Finances et impôts Revenus nets	
Total des charges	1
Total des revenus	1
Excédent des charges	
Excédent des revenus	
Balance	

2011, année de base pour asseoir nos extrapolations, se montant alors à 2.00 pour Diesse et Lamboing, à 1.91 pour Prêles.

Du point de vue de la répartition des charges selon les natures, la commune fusionnée, comme ses génitrices d'ailleurs, est contributrice à l'égard d'entités externes à son activité propre pour plus de 46% de son budget. En d'autres termes, il s'agit-là de frais sur lesquelles elle n'a que peu de prise, puisqu'ils sont maîtrisés par l'instance supérieure. Par comparaison, notons que les charges de personnel, à 15.24% du total, se diluent davantage dans une commune fusionnée que s'ils continuaient d'être répartis séparément.

Péréquation maintenue

Du point de vue de la péréquation financière, il convient de le souligner, elle pourra être maintenue un temps dans les proportions actuelles, puisque Le Plateau de Diesse, renforcé par son alliance, ne devrait en principe plus percevoir la dotation minimale, son indice de revenus fiscaux par habitant se montrant en nette progression. Une notion plutôt réjouissante, mais aussi pénalisante. Un



mixte du Plateau de diesse ation du budget de fonctionnement

Budget 2014		%	%	Budget 2013		Compte 2011	
Charges	Revenus	Budget 13	Cpte 11	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'222'620.96	185'218.45	93.14%	100.26%	1'312'658.35	201'361.10	1'219'460.24	220'988.45
	1'037'402.51	93.35%	103.90%		1'111'297.25		998'471.79
252'100.00	220'255.00	102.02%	95.10%	247'100.00	190'900.00	265'085.75	180'813.05
	31'845.00	56.66%	37.79%		56'200.00		84'272.70
2'251'949.12	748'918.75	103.73%	134.89%	2'171'016.30	746'187.20	1'669'412.30	337'401.26
	1'503'030.37	105.49%	112.84%		1'424'829.10		1'332'011.04
172'125.00	50'000.00	96.01%	31.99%	179'277.00	50'000.00	538'045.87	577'717.57
	122'125.00	94.47%	-307.84%		129'277.00		-39'671.70
4'500.00	0.00	100.00%	106.10%	4'500.00	0.00	4'241.10	0.00
	4'500.00	100.00%	106.10%		4'500.00		4'241.10
1'843'053.66	293'000.00	95.12%	97.53%	1'937'535.35	364'611.26	1'889'826.25	511'259.40
	1'550'053.66	98.55%	112.44%		1'572'924.09		1'378'566.85
735'490.23	133'869.20	95.77%	113.60%	767'987.73	121'318.80	647'446.08	287'874.40
	601'621.03	93.03%	167.32%		646'668.93		359'571.68
1'443'418.55	1'420'504.25	84.33%	85.79%	1'711'608.50	1'685'904.30	1'682'449.90	1'657'771.55
	22'914.30	89.15%	92.85%		25'704.20		24'678.35
766'804.75	842'410.00	102.62%	94.16%	747'204.75	824'410.00	814'360.63	869'805.82
	75'605.25	97.93%	136.36%		77'205.25		55'445.19
1'531'420.57	7'102'034.00	104.06%	87.33%	1'471'710.87	6'340'340.25	1'753'598.80	6'491'487.86
	5'570'613.43	114.42%	117.58%		4'868'629.38		4'737'889.06
10'223'482.84		96.90%	97.52%	10'550'598.85		10'483'926.92	
	10'996'209.65	104.48%	98.75%		10'525'032.91		11'135'119.36
772'726.81		3022.49%	118.66%	25'565.94		651'192.44	
10'996'209.65	10'996'209.65			10'525'032.91	10'525'032.91	11'135'119.36	11'135'119.36

effet pervers que le canton a décidé, fort opportunément, de corriger l'espace de quelques années.

La situation se révèle néanmoins plus mitigée par la suite. En effet, les investissements, prévus à plus de 8,272 millions à cinq ans, pèsent fortement sur le compte de fonctionnement à travers les dépréciations, harmonisées ou non mais toujours obligatoires (...), et supposent

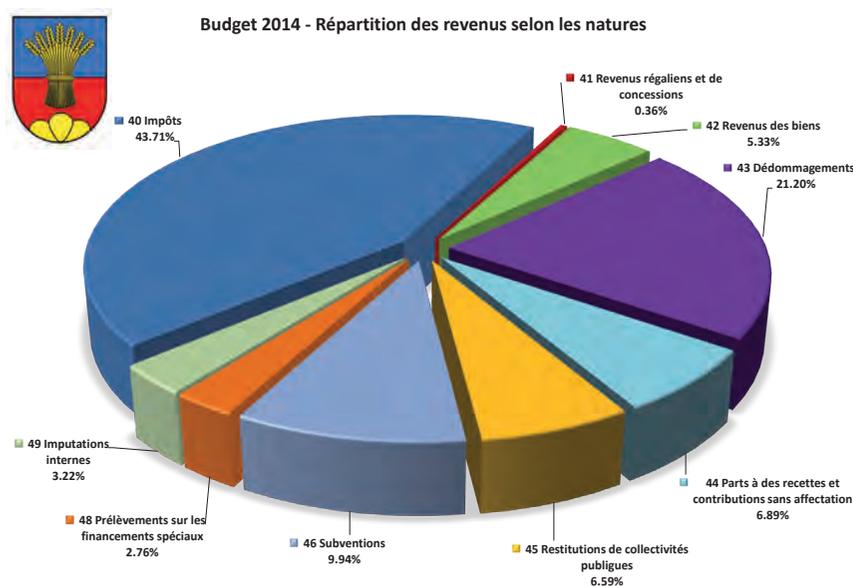
des excédents de charges assez importants pour la période 2015-2018. Ainsi, la fortune reportée dont nous parlions tout à l'heure irait-elle decrescendo, passant à près de deux millions et demi au terme de la planification en 2018. A cette date, en dépit des financements importants que nous aurons à consentir, nous relevons un bilan largement couvert, propre à conforter la concordance et la plausibilité de l'analyse. L'objectif d'une collecti-

vité publique n'étant pas, c'est l'évidence, d'accumuler des bénéfices et de les reporter ad aeternam.

La fusion est préférable

Il convient ici de retenir que la commission financière du CoPil a respecté à la lettre les investissements actuellement prévus par les trois communes. Notamment la construction d'une nouvelle école à Prêles, dont l'investissement prévisionnel de 5 millions leste, on s'en doute, l'ensemble de nos prévisions, qu'il vous appartiendra encore d'entériner.

On peut donc sans crainte soutenir que les ambitions affichées pour la nouvelle entité, ne faisant que reprendre, répétons-le une fois encore, celles des communes existantes, se trouvent mieux assises dans le cadre d'une fusion, la fortune cumulée permettant aisément de les digérer. Notons enfin, au passage, qu'il appartiendra au nouveau Conseil communal d'approfondir encore cette vision d'avenir, l'autorisant de la sorte à vous présenter le budget définitif à l'orée de l'an prochain.



Petit état des lieux

Dans la corbeille de la mariée...

Beaucoup d'atouts. Et certains handicaps. Chaque commune invitée à la noce participera au banquet à des degrés divers, finalement représentatifs de son activité passée et à venir, telle qu'elle a été appréhendée par les Exécutifs actuels. Représentatifs, aussi, de leurs choix politiques d'hier. De privilégier une gestion en bon père de famille, ou de parier résolument sur l'avenir, colore différemment les actifs et passifs de chacun des inventaires que nous pouvons dresser aujourd'hui, voués demain à une reprise dans un bilan commun. Au 1^{er} janvier prochain...

Par Daniel Hanser et Sidonie Giauque

Sur la base des premières estimations extractibles de l'exercice 2012 — qui n'est pas encore définitivement bouclé — nous avons voulu tirer un instantané de la situation économique de chaque commune partie prenante à la fusion. Comme dans toute union, et nous fondant sur l'a priori que les mariages de raison sont souvent les plus solides, nous avons jugé qu'il n'était sans doute pas inutile de procéder à un état des lieux des patrimoines de chaque fiancée.

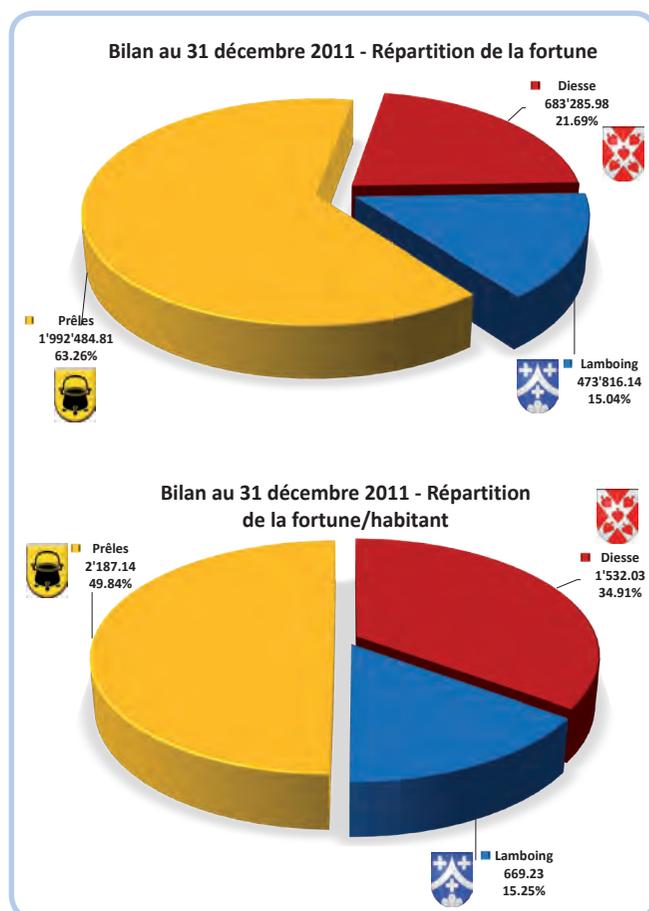
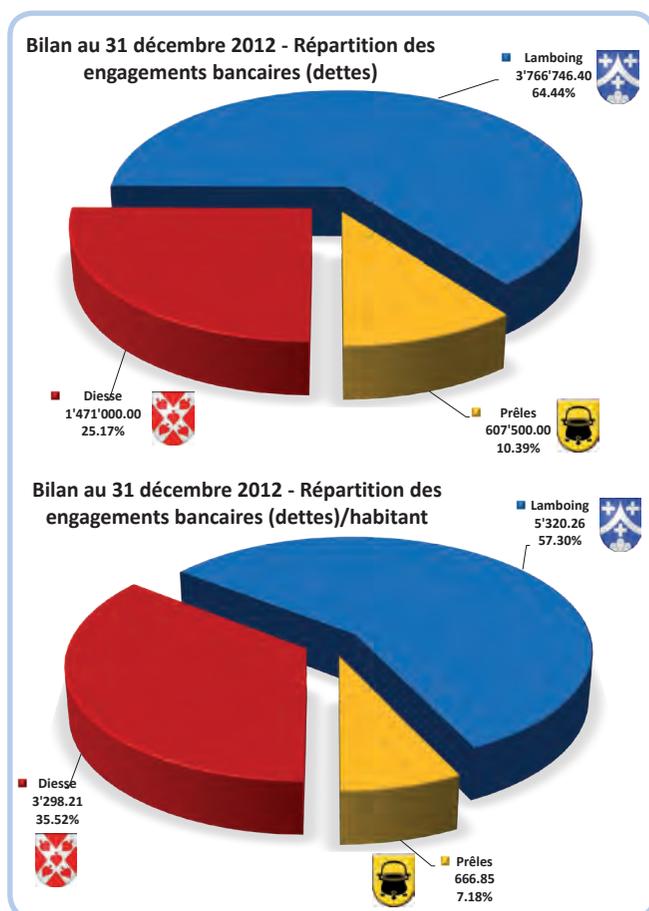
Forces et faiblesses, les unes étant parfois la conséquence des autres. Voilà la photographie que révèle une analyse

succincte des bilans projetés à la fin 2011. Accumulée à cette date, la fortune réunie des trois communes dépasse les 3 millions de francs. Une coquette cagnotte qui place cette union sous les meilleurs auspices, à même, comme on l'a vu dans les pages précédentes, de conforter les ambitions de développement du futur Exécutif. De ce point de vue, la commune municipale de Prêles devient la principale contributrice de ces avoirs reportés, mais il serait hâtif d'en tirer des conclusions définitives. Dans un passé récent, sa situation ne se matérialisait pas d'une manière aussi favorable et elle a dû traverser des périodes moins propices, notamment

en restreignant ses investissements. Son profitable panel de contribuables a également favorisé la revalorisation de son compte de fonctionnement et, bien sûr, contribué à assainir son bilan durant les dix dernières années.

Les coudées franches

Une bonne santé financière que l'on retrouve également, et fort naturellement, dans la répartition des liquidités, pour laquelle Prêles se taille la part du lion, à plus de 54% de l'ensemble des 3'539'000 francs thésaurisés à ce jour. Ce disponible laissera les coudées assez



franches au nouveau Conseil communal, qui pourra entrevoir plus sereinement les investissements, indispensables pour la plupart, qui se profilent à l'horizon des années à venir.

En revanche, la situation est nettement moins avantageuse pour Prêles s'agissant des apports en patrimoine bâti. Lamboing se pose ici en figure de proue du nouveau vaisseau communal qui, avec 5'726'060 francs de valeurs immobilières diverses, capitalise les biens les plus sécurisants. Le bâtiment des Hironnelles, l'immeuble du Cheval-Blanc en constituent les fleurons, susceptibles également de générer des retombées très positives pour la nouvelle commune. A cela s'ajoutent, comme pour Diesse d'ailleurs, les forêts et pâturages dont Prêles se trouve, on le sait, fort démunie.

Pénalités de remboursement

Conséquence directe de ce qui précède, l'endettement. Lamboing a donc massivement investi dans la pierre, raffermissant ainsi une partie de sa richesse et, partant, avoue le plus fort taux d'emprunt auprès des organismes bancaires. Tandis que Diesse stabilisait son passif, que Prêles se désengageait massivement, Lamboing n'a pas, pas encore du moins,

réussi à alléger le poids de ses crédits. Il convient cependant de considérer cette conjoncture sous le jour de ses liquidités actuelles, qui lui permettraient d'atténuer l'encours de près d'un tiers. Pourquoi avoir décidé d'y surseoir? Tout simplement parce qu'il n'est pas toujours judicieux de procéder à des amortissements rapides, notamment lorsque les crédits sont conclus pour de longues durées, eu égard aux pénalités que facturent inmanquablement les banques pour un remboursement anticipé. On comprend donc mieux pourquoi les autorités de Lamboing ont préféré rémunérer leurs prêts à des taux défiant toute concurrence, plutôt que de s'acquitter d'une partie de leurs hypothèques à un prix surfait. Il paraît en effet préférable, et plus sage, d'attendre patiemment l'échéance pour ne pas devoir payer plus que l'on ne doit...

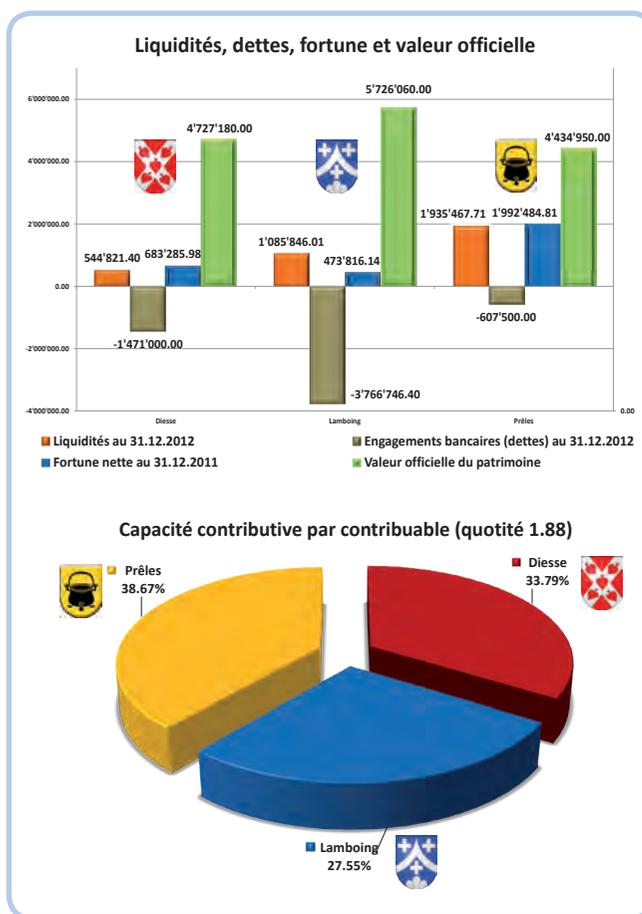
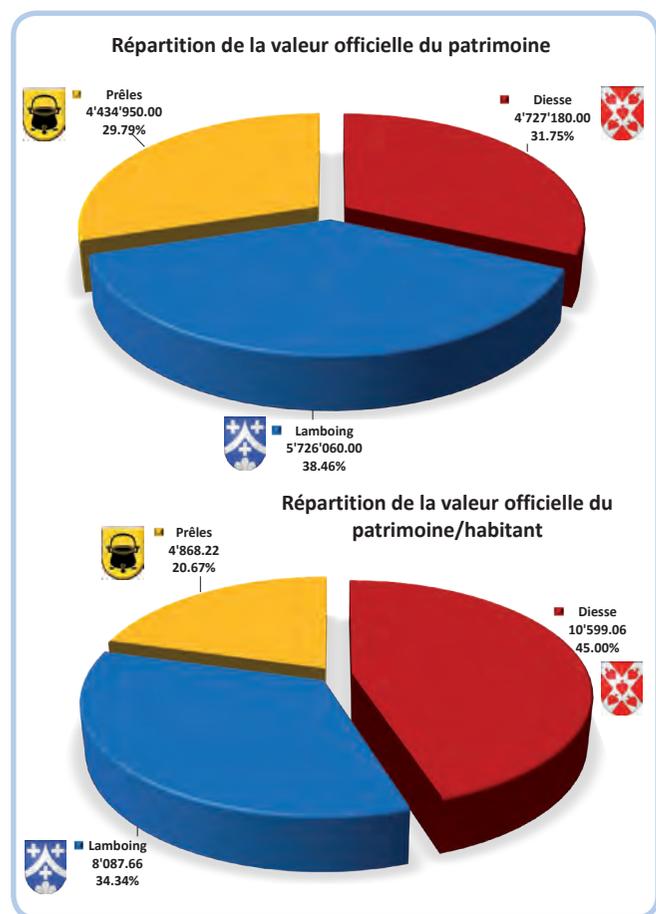
Des services de valeur

Notons encore, et c'est d'importance, que tant Lamboing que Diesse feront cadeau à la nouvelle commune de leur service électrique (estimé à 2'400'000 francs), pour la première, de son télé-réseau (estimé à 150'000 francs), pour la seconde. Deux éléments, dont

la valeur intrinsèque n'est que partiellement prise en compte dans les bilans par rapport à leur potentiel marchand, et sur lesquels il convient de s'attarder pour préciser qu'ils génèrent actuellement des bénéfices, d'une part, qu'ils servissent, si l'on ose dire d'autre part, les bijoux de famille de la future localité. S'ajoute encore, pour Diesse, la fortune nette des biens bourgeois, se montant à plus de 600'000 francs.

L'image que l'on peut dégager au 31 décembre 2012 doit forcément se comprendre de manière fragmentaire. Elle ne témoigne pas du redressement entamé par Lamboing ces deux dernières années, ne reflète guère les aléas conjoncturels auxquels les trois communes, qu'elles choisissent la voie de l'union ou de rester solitaires d'ailleurs, pourraient être confrontées dans le futur comme elles l'ont été par le passé.

Dans un cas comme dans l'autre, ces problèmes subsisteront fatalement. Les autorités devront donc obligatoirement y faire face et il est fort à parier qu'il sera vraisemblablement plus aisé de s'y confronter ensemble qu'individuellement...



Les problèmes seront toujours les mêmes

Inéluctables augmentations...

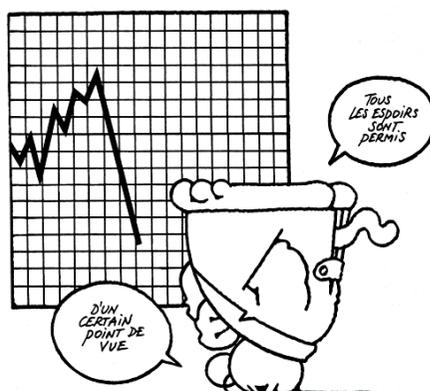
La fusion des communes, si elle instaure indubitablement un renforcement des entités qui y prendront part, n'en constitue pour autant pas un remède miracle. Le régime actuel des taxes, par exemple, que nous pouvons harmoniser sous l'égide d'une commune fusionnée, deviendrait vite impraticable en l'état sans un ajustement à la hausse...

Nous avons publié, dans notre édition de mars dernier, un tableau présentant les différents impacts d'une fusion sur la quotité d'impôt et la perception des diverses taxes liées aux services autofinancés. Hormis quelques imprécisions (il fallait lire 240 francs en lieu et place des 204 indiqués pour la taxe des ordures de Lamboing), qui n'interfèrent cependant pas significativement sur la description générale, il convient de s'attarder quelques instants sur certains éléments comparatifs, qui ont sans doute pu interpeller certains lecteurs attentifs.

C'est un fait: si nous entendons maintenir le niveau des produits d'imposition directe (revenus et fortune) à leur état actuel, la quotité fiscale, pour Diesse et Prêles, progressera. De 0.13 point pour la première; de 0.03 point pour la seconde. En francs sonnants et trébuchants, cela équivaut à une hausse, respectivement, de 515 francs par année pour les habitants de Diesse; de 118 francs pour les citoyens prêlois, s'ils composent une famille avec deux enfants. Notons au passage que les deux taux de la ponction s'établissaient il y a peu à 2.00 pour Diesse et 1.91 pour Prêles. C'est ici les citoyens de Lamboing qui se verront le moins pénalisés puisque leur quotité, abaissée de 2.00 à 1.88 en 2012, ne subira aujourd'hui aucune modification.

Résultats identiques

Ces données ne tombent pas du ciel comme par magie. Elles sont fonction des calculs que nous avons opérés et visant à préserver les revenus actuels. Qu'on les prenne de la manière préconisée par le canton à travers sa table, qu'on les malaxe selon une réflexion propre, le résultat de ces investigations se révèle parfaitement similaire, preuve que 1 plus 1 font toujours 2...



La fixation des taxes mérite quelques explications plus approfondies. Il s'agit avant tout de bien spécifier que l'ensemble des services liés aux eaux et aux déchets doivent impérativement s'autofinancer. C'est dire si la marge de manœuvre du conseil communal confine en l'espèce au zéro absolu. Lois fédérales et cantonales ont gravé dans le marbre le sacro-saint principe du pollueur payeur. Ainsi donc, les charges liées à l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau, au traitement de déchets, doivent-elles impérativement être contrebalancées, au franc près, par les produits des taxes. Qu'il s'agisse des taxes uniques de raccordement (pour la construction des installations), des taxes annuelles fixes (pour l'entretien du réseau) et des taxes de consommation, directement liées aux prélèvements opérés par les ménages comme on le comprendra aisément, le compte doit s'équilibrer au centime.

Contingences identiques

En conséquence, il suffisait de prendre en compte les charges prévisionnelles additionnées des investissements à venir, puis d'en reporter les incidences réelles sur tous les habitants de la nouvelle commune. Qu'on se comprenne bien: nous évoquons ici les charges actuelles et avérées des trois com-

munes prises conjointement. Demain, les citoyens consommeront autant d'eau qu'aujourd'hui, souhaiteront également qu'on se préoccupe du bon état des canalisations, apprécieront sans doute qu'on continue de débarrasser leurs déchets, qu'ils produiront assurément en quantité identique. Cela dit pour préciser que ces contingences ne disparaîtront pas comme par enchantement par la grâce de la fusion; mais qu'elles resteront à l'identique si d'aventure les communes décidaient de ne pas unir leurs destinées.

Ajustements des tarifs...

Ainsi, si les citoyens de Lamboing pourraient en effet, en toute légitimité, se prévaloir d'un prix de l'eau actuellement très favorable, le bilan global de leur commune ne résistera pas longtemps en l'état au poids de son endettement. Leur Exécutif réfléchit d'ailleurs, maintenant déjà, à l'adaptation de la quotité d'impôt à la hausse pour se prémunir d'un éventuel revers s'agissant de la fusion. Tout comme il a constaté, à la lumière des travaux que nous avons réalisés dans le cadre du projet de rapprochement, précisément, que le traitement des déchets mériterait un ajustement des tarifs le plus rapide possible, le compte étant largement déficitaire. Sur ce plan, comme sur le premier, les habitants de Lamboing doivent donc s'attendre, de toute manière, à payer davantage à très court terme.

A Diesse également, l'étude menée a entraîné une logique programmée d'augmentation des taxes. L'Exécutif ne s'y est encore pas attelé, mais c'est l'une des premières mesures qu'il compte entreprendre pour le cas où la fusion était refusée, non par volonté ni par plaisir, mais bien par l'obligation légale qui lui est faite de neutraliser ses coûts de fonctionnement, en matière d'eaux usées notamment. (dh)

Où, quoi, quand, comment...

Premières idées...

Ainsi donc, la nouvelle commune fusionnée entrera en force, comme il est d'usage de dire dans le langage administratif (☺), au 1^{er} janvier prochain. Quand bien même, la terre ne s'arrêtera pas de tourner pour autant. Enfin, on l'espère... Blague à part, il s'agira malgré tout d'une mini révolution, imperceptible sans doute dans les premiers mois, mais dont on cernera toujours davantage les contours au fil du temps. Pour aboutir, au bout du compte, à quelques petites nouveautés...

Le premier janvier prochain, à minuit une, la Commune du Plateau de Diesse rassemblera officiellement en une seule les entités actuelles de Diesse, Lamboing et Prêles. Que se passera-t-il pour le commun des mortels à cette date? Pas grand-chose de fondamental, à vrai dire, du moins dans l'immédiat, du moins au point de vue pratique. Certes, l'idée consiste bien à centraliser l'administration le plus rapidement possible. Vraisemblablement à Prêles, puisque les locaux qui pourraient être mis à disposition dans ce cadre satisfont à toutes les exigences du CoPil. De la place en suffisance plaide en effet pour cette option. Cet aspect, notamment, a donc convaincu le Comité de pilotage de l'opportunité d'y prévoir la localisation de l'essentiel des services administratifs, qui y seraient regroupés à partir du premier janvier prochain.

Cette possibilité suppose toutefois, dans l'idéal, que le futur Exécutif puisse remplacer à terme l'une ou l'autre des classes qui occupent actuellement les locaux envisagés. On le sait depuis quelque temps, Prêles nourrit le projet de construire une nouvelle école. Ce qui tombe plutôt bien, puisque les infrastructures scolaires de Lamboing avouent également quelques heures de vol. Les remplacer devient de plus en plus pressant. Bien sûr, le projet est lancé. Mais non encore formellement avalisé par le corps électoral, d'une part, pas davantage dimensionné en fonction des besoins réels de la Communauté scolaire,



Le Législatif de la nouvelle commune devrait siéger à la salle du Battoir, de Diesse.

d'autre part. Quelques inconnues, on le voit, planent encore sur cette réalisation, dont on imagine poser la première pierre à l'orée de 2016.

De deux choses l'une...

Alors, que se passera-t-il d'ici-là? Diesse, pour sa part, accueillera sans doute le siège du Législatif. La salle du Battoir, de ce point de vue, présente tous les avantages requis et elle s'est très facilement imposée en cette qualité à la logique de tous les membres du CoPil. Par ailleurs, le village hébergera également une déchetterie centralisée, sachant que des points de collectes subsisteront dans les deux autres localités.

Les services techniques, quant à eux, seront très certainement rassemblés à Diesse. La configuration des espaces disponibles à cet usage s'y prête bien et c'est tout naturellement que le Comité de

pilotage a retenu le site pour la voirie. Cela dit, il y a fort à parier que, dès l'hiver 2014, la neige continuera de tomber en même quantité, et uniformément, sur le Plateau de Diesse. Pas de panique: il est bien entendu prévu de conserver les services de déneigement à l'identique dans chacun des trois villages, histoire de maintenir une qualité de service analogue à celle que nous connaissons aujourd'hui.

Un peu tôt pour entrer dans les détails...

Améliorer l'offre touristique, créer pourquoi pas un centre de soins, développer les logements protégés à destination de nos aînés figurent également sur la feuille de route du CoPil. Il est cependant encore un peu tôt pour préciser le périmètre d'action envisagé dans ces domaines.

Tout comme divers services particuliers, notamment ceux liés à la population sur le Plateau, pourraient voir le jour à Lamboing dans le futur. A ce sujet, le CoPil défend certaines pistes de réflexion, qu'il transmettra en temps utile aux nouvelles autorités, dont les premières tâches consisteront à affiner ces projets dans tous leurs développements envisageables.

Voilà pour les grandes lignes. Pour les détails, il conviendra donc de faire encore preuve d'un peu de patience, afin que le Conseil communal fraîchement élu puisse se déterminer définitivement et retenir les options qui lui paraissent les plus appropriées. (dh)

Organigramme de la commune fusionnée

Combien tu gagnes ?



En marge du contrat de fusion, instrument fondateur, si l'on veut bien, du rapprochement des communes de Diesse, Lamboing et Prêles, le Comité de pilotage s'est également attelé, comme l'usage le lui demande, à la rédaction du Règlement d'organisation et du Règlement concernant les élections aux urnes. Premiers outils législatifs jetant les bases de l'organisation de la future localité.

Outils qui trouvent également quelques applications concrètes pour ce qui concerne les autorités. Un Conseil communal à sept membres, maire compris, une Assemblée réunie en Législatif et six commissions (urbanisme, finances, sécurité publique, pâturages, forêts et crèche) constitueront les principaux organes de la future commune du Plateau de Diesse.

Voilà pour l'essentiel de la hiérarchie politique. C'est ici, peut-être, que le choc de simplification, si en vogue outre-Doubs, trouvera le plus aisément ses marques. De 19 aujourd'hui, le nombre des Conseillers communaux se réduira, donc, à sept. Même mouvement pour les commissions qui s'amenuisent, par la force des choses, de quelque deux tiers. Avec, bien sûr, de substantielles économies à la clé.

Le CoPil n'a pas souhaité reporter simplement les montants actuellement alloués aux membres de l'Exécutif. Pas davantage il n'a procédé à une règle de trois, s'inspirant, par exemple, de ce qui se pratique chez notre voisine de La Neuveville, pour extrapoler le défraiement des autorités aux proportions du nombre d'habitants du Plateau de Diesse. Il a au contraire pensé indispensable de contenir les enveloppes à des épaisseurs acceptables, tenant compte toutefois de la charge de travail accrue sur un nombre restreint de personnes.

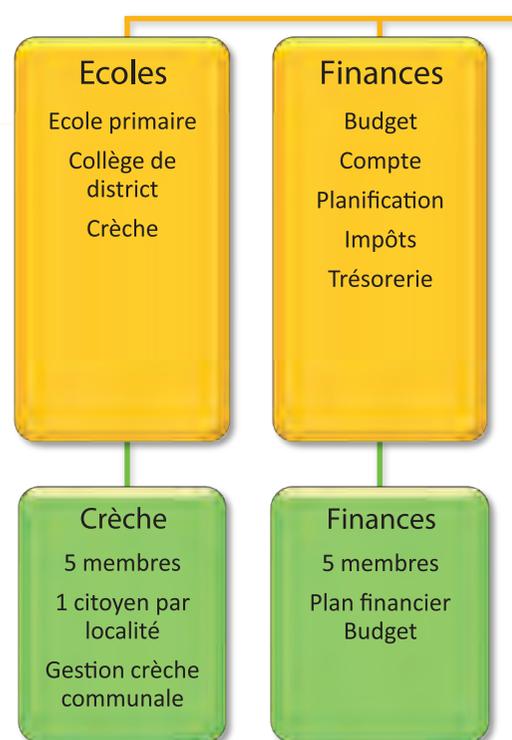
Un montant de 40'000 francs

Le maire, dont la fonction sera par définition la plus importante, percevra

une indemnité annuelle de 14'000 francs; son suppléant direct émargera à 6000 francs, les Conseillers sans attribution particulière percevront quant à eux un émolument annuel de 4000 francs. Pour un total de 40'000 francs, sans les jetons de présence. Par comparaison, c'est près de 26'000 francs de moins, à population équivalente, qu'à La Neuveville. Le Comité de pilotage a voulu faire œuvre ici de raison et rester dans des objectifs rationnels et, autant que faire se peut, légitimes. La facture se voudra également un peu moins onéreuse qu'aujourd'hui, si on la compare à l'addition cumulée des trois communes prises séparément. Nettement moins si l'on englobe encore les frais découlant de l'activité des commissions.

L'assemblée est préférable...

Dans l'instant, la répartition des dicastères n'est pas encore arrêtée de manière définitive. On peut cependant esquisser le futur organigramme de la nouvelle commune, sous réserve bien sûr de la perception propre du Conseil communal élu le 29 septembre prochain. Pour faire simple, et bien que cette solution ne semble pas convaincre tout le monde, le CoPil a retenu la variante de l'Assemblée communale pour assurer la représentativité populaire. D'abord, certes, parce que c'est la plus simple à mettre en œuvre rapidement; parce qu'il sera toujours possible, le moment venu, au souverain de changer son fusil d'épaule. Enfin parce que si, effectivement, elle comporte en

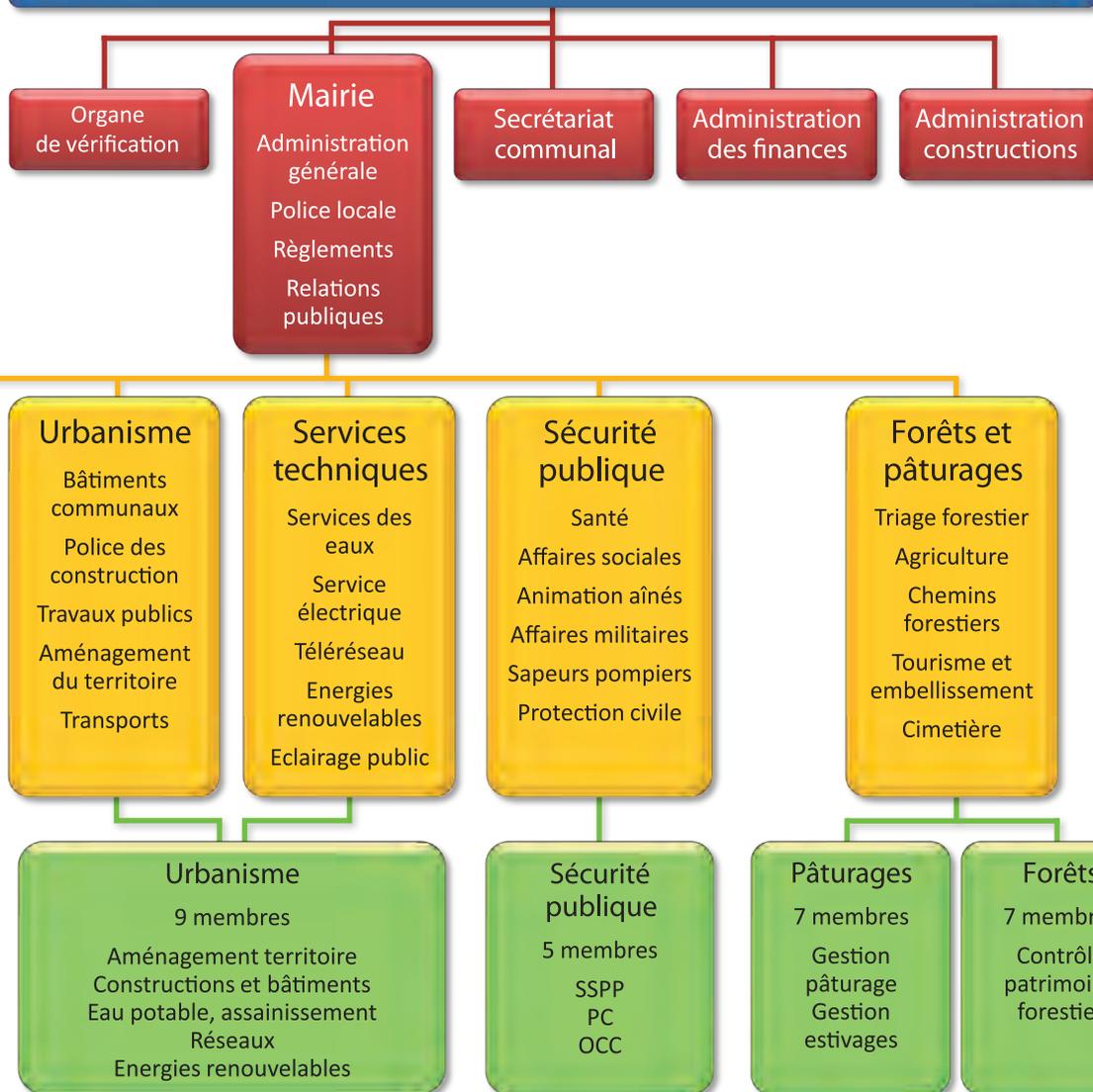


elle quelques inconvénients potentiels, tel un lobbysme toujours possible d'un village à travers une forte mobilisation de ses ressortissants sur un objet particulier, elle évite pourtant la politisation à outrance et partisane d'un Conseil général. Dont on peut bien sûr saluer l'efficacité. Mais déplorer, parfois, une vision brouillée par des intérêts dogmatiques, précieusement...

Sept dicastères

Mais revenons à nos moutons. Outre la mairie, qui regroupera l'administration générale, la police locale et les relations publiques, le Conseil communal pourra se subdiviser en six autres dicastères. Les écoles, les finances, l'urba-

Assemblée communale



nisme, la sécurité publique, les forêts et pâturages, sans oublier les services techniques, qui n'en constitueront pas le plus petit des morceaux.

Les citoyens n'en ont sans doute pas une conscience assez aiguë, mais la gestion d'une commune, petite ou grande d'ailleurs, recouvre un large panel d'activités en tous genres. Les plus visibles assurément, les routes et les installations publiques, genre conduites, l'aménagement du territoire. Les écoles ensuite, dont l'essentiel de la gestion, on le sait, a été confiée à la Communauté scolaire, ce qui n'implique pas pour autant qu'on s'en désintéresse totalement. Les finances, nef de la guerre, qu'il convient de budgétiser,

de planifier à moyen terme, de surveiller comme le lait qui va au feu. Une bourse, en effet, dont il faut parfois resserrer les cordons... La protection de la population, dont il convient de se préoccuper en cas d'incendie, en cas d'accident majeur. L'agriculture, les pâturages et forêts, gérés pour ces dernières à travers les triages forestiers, comportant également une notion d'embellissement de la région, se reportent par conséquent sur la vision d'un développement touristique encore à affiner. Les Services techniques, enfin, assurant les besoins essentiels de la population en termes d'approvisionnement en eau, en électricité. Oserait-on imaginer que le précieux liquide ne s'écoule plus normalement du robinet?...

La mise en commun de talents

Accéder à ces services paraît aujourd'hui parfaitement normal. Certes. Il n'en demeure pas moins qu'ils supposent la mise en commun d'un nombre non négligeable de talents, une force de travail remarquable et un investissement personnel de tous les instants. La charge relève, en effet, du sacerdoce...

Comme vous le voyez sur l'organigramme, encore provisoire, détaillé ci-dessus, chaque conseiller sera aussi secondé par une commission ad hoc, dont il fera partie d'office. Histoire de répartir les efforts sur un nombre plus important d'épaules... (dh)

Les décisions finales vous reviennent...

La parole au législatif

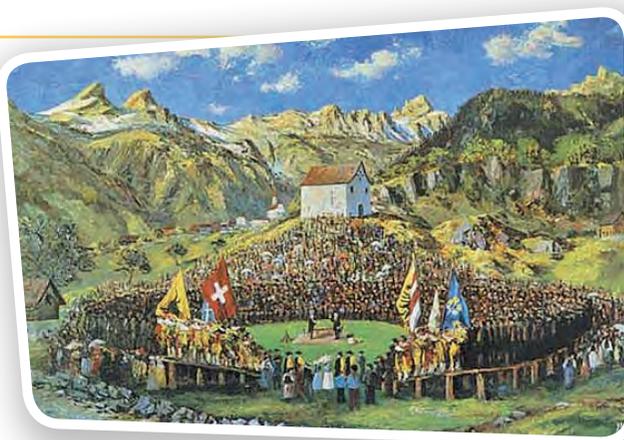
Ne pas oublier qu'en Suisse, en général, le dernier mot appartient au Peuple. Il en ira évidemment de même dans le cadre de la nouvelle commune que nous mettrons ensemble sur pied à compter du 1^{er} janvier prochain. C'est donc le corps électoral, réuni dans l'immédiat sous la forme d'une Assemblée de commune, qui rendra ses premières décisions définitives dès le 5 décembre. Quotité d'impôt, taxe immobilière, budget 2014 s'inscriront au menu de ces premières assises ou, plutôt, d'une dernière séance des Législatifs actuels rassemblés sous une même bannière.

Les communes parties prenantes à la fusion ont délégué au Comité de pilotage le soin d'étudier les modalités du rapprochement et d'en jeter les premières bases sur le papier. Pour l'essentiel de ses travaux, nous vous en avons présenté les principes dans cette édition et la précédente du mois de mars dernier.

Dans l'immédiat, le corps électoral sera d'abord appelé à se prononcer sur le contrat de fusion, le Règlement d'organisation ainsi que le Règlement des élections aux urnes. Ce seront les premiers instruments législatifs à être avalisés par la population le 9 juin 2013 et à entrer en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Pour le surplus, il va bien entendu de soi que toutes les décisions du Comité de pilotage, confirmées par les conseils communaux des trois localités, devront encore être approuvées par le Législatif de la commune fusionnée. Le corps électoral constituera comme de juste l'organe suprême du Plateau de Diesse, dont la première tâche consistera à approuver le budget 2014, susceptible le cas échéant de servir de cadre à l'activité du futur Exécutif de la nouvelle commune. Cette planification sera également constitutive de la quotité d'imposition, prévue à 1.88 par opposition aux 1.75 et 1.85 actuellement pratiqués à Diesse et à Prêles. Pour Lamboing, c'est plus simple, puisque cette proportion ne subira pas de variation.

Menu copieux

La première Assemblée convoquée, le 5 décembre prochain au Battoir



de Diesse, d'ailleurs prévu comme siège permanent de l'organe délibérant, fixera encore le montant de la taxe immobilière, que le CoPil voit harmonisée à 1,30%. Il est probable que les taxes et tarifs relatifs à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement des eaux usées et au traitement des déchets, soient également mis au menu de cette même Assemblée, pour autant que l'Exécutif parvienne à en finaliser la teneur.

Au préalable, les citoyens auront également élu leurs nouveaux représentants, au nombre de sept, maire compris. Ce scrutin, pour peu bien entendu que celui du 9 juin 2013 conclue positivement les travaux du Comité de pilotage, se tiendra le dimanche 29 septembre, première date envisageable tenant compte des délais légaux.

Vox populi, vox Dei...

Pour l'heure, l'organisation de la nouvelle commune ne prévoit pas la constitution d'un Conseil général,

comme certaines voix s'en sont pourtant faites l'écho. Il appartiendra donc à l'Assemblée de commune de définir si elle privilégie cette voie plutôt qu'une autre à l'administration de son fonctionnement.

Il faut bien comprendre que le nouveau Conseil communal, par le biais de l'analyse du CoPil

sans doute, n'énoncera que des propositions à l'égard du Législatif, qui restera libre de les avaliser, ou non. Il appartiendra donc à chacun de faire preuve de civisme en participant massivement aux premières consultations publiques et aux assises initiales du futur Législatif... (dh)

AGENDA

Séances d'information à la population

(toutes à 18 heures)
3 mai 2013, Hôtel de l'Ours, Prêles
17 mai 2013, Cheval-Blanc, Lamboing
24 mai 2013, Diesse, Battoir

Votations

Dimanche 9 juin 2013

Elections

Dimanche 29 septembre 2013

Assemblées de commune

Jeu 5 décembre 2013